

CADASTRE

REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de **EVENOS** sont informés que les résultats provisoires du remaniement partiel du cadastre leur seront communiqués.

À cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieu-dit, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé à la mairie de la commune de EVENOS.

du 22/10/2024 au 20/11/2024 (inclus)
Les mardis, jeudis, et mercredi après-midi.
Aux heures d'ouverture de la mairie.

En outre, les géomètres se tiendront à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites à l'adresse suivante :

SALLE SATURNE – 149 chemin de la Reppe – Sainte-Anne d'Évenos
du 21 au 27 novembre 2024

Cette réception aura lieu de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

(y compris les jours non ouvrables suivants : **samedi 23 novembre 2024** de 9h00 à 12h00)

Le Maire,